

Séance du 11 avril 2024

**Membres en exercice : 11** Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT  
**Présents : 7**  
**Absents : 4**  
**Représentés : 0**  
**Votants : 7**  
**Pour : 7**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**Présents :** Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Jean-François THEUILLON  
**Représentés :**  
**Absents :** Patricia BARRE, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE, Magnolia PONS  
**Secrétaire de séance :** Carole LACANAL  
**Date de la convocation :** 29 mars 2024

**Objet : Subventions aux associations 2024**

Vu les différentes demandes de subventions présentées par les associations de SABARAT, et la coopérative Scolaire de l'École de Sabarat ;

Vu la proposition de la commission « Finances-Impôts » réunit le 2 avril 2024 ;

ASSOCIATION	SUBVENTION 2024
Comité des Fêtes	4 200 €
École - Coopérative Scolaire	900 €
Association des Parents d'élèves	150 €
ACCA	250 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	250 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	150 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>7 300 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accorde les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2024
Comité des Fêtes	4 200 €
École - Coopérative Scolaire	900 €
Association des Parents d'élèves	150 €
ACCA	250 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	250 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	150 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>7 300 €</b>

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

009-210902532-2024\_13-DE  
A G E D I

**Mme PONS, absente, ne prend pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes  
M. REY ne prend pas part au vote de la subvention du SABARAT Olympic Club –  
Pétanque**

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Commune,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,



Le maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 19 AVR. 2024  
après dépôt en Sous-préfecture le 19 AVR. 2024  
après publication ou notification le 19 AVR. 2024

A Sabarat, le 11 avril 2024

Le Maire,

Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de reception de l'AR: 19/04/2024

009-210902532-2024\_13-DE

A G E D I